

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
TÉLÉPHONE 34	12 fr.	22 fr.	40 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Une mesure maladroite et vexatoire qui met en émoi le public des sans-filistes !

Le nombreux et sensible public des sans-filistes est en émoi. Il est mécontent d'une mesure qui lui déplait. Il est surtout vexé du sans-gêne avec lequel on le traite. Il trouve intolérable qu'on prenne ainsi des décisions qui le touchent directement, sans plus se préoccuper de lui que s'il n'existait pas...

Depuis quelques jours, on a considérablement réduit les informations et la revue de la presse dans les programmes d'émissions radiophoniques. Et cela, non pas sur des réclamations intéressantes au contraire beaucoup, mais à la suite de pressantes démarches faites par la « grande » presse qui prétend que lesdites émissions lui causaient beaucoup de tort ! (Ça, par exemple !...)

On ne nous fera pas croire que cette revue de presse lui avait enlevé des lecteurs et nous avons idée que sa suppression ne lui en ramènera pas un seul.

Les auditeurs seront privés sans que la « grande » presse en ressentie aucune amélioration !

Son mal vient de plus loin. Il ne réside pas dans la réduction du nombre des lecteurs, mais bien plutôt dans le formidable accroissement des charges auquel ne peut pas correspondre une augmentation suffisante du prix... Papier, transports, tarifs postaux et téléphoniques, frais généraux, etc., ont été portés à des taux étonnants.

Et la grande presse — c'est ainsi qu'elle se désigne elle-même pour bien marquer le cas qu'il faut faire de l'autre — pratique le système commercial qu'exposait comme il suit, dans je ne sais plus quel vaudeville, un personnage qui se voulait sérieux : « Moi, je perds sur chaque article que je vends, mais en augmentant continuellement ma vente, je me rattraperai sur la quantité... »

Chaque jour, nos confrères qui se distinguent par l'énormité plus que par la grandeur, font cette opération miraculeuse de fournir à leurs acheteurs 10, 12, 14 et 16 pages ayant la valeur d'une forte brochure abondamment illustrée pour un prix qui n'équivaut pas à un dixième d'avant-guerre. N'ayant pas voulu diminuer le nombre de leurs pages et ne pouvant pas élever le prix de vente à celui de la marchandise vendue, ils se placent devant un problème insoluble. Car le rendement de la publicité, qui faisait autrefois compensation, est très loin d'avoir grossi à la mesure des dépenses...

Et alors on bat la campagne. On s'en prend à des choses qui n'ont rien à voir avec la question et l'on recourt à des mesures ridicules pour ceux qui les emploient et vexatoires pour ceux qui les subissent.

Je vous demande un peu à quoi peut aboutir cette brimade infligée aux auditeurs de T.S.F. et cette piètre méchanceté faite à la « petite » presse par la « grande », à la presse d'opinion par celle qui n'en a pas ? Croyez-vous, vraiment, que parce qu'on les aura privés d'entendre les articles des vrais écrivains professionnels, les sans-filistes achèteront davantage ces paquets de papier illustré, débités par les grands bazars journalistiques ?

Il est vrai que la presse d'opinion était abondamment citée. A qui la faute si l'on trouvait plus à prendre dans ses quatre pages que dans les volumes de l'autre qui semble de plus en plus faite pour les gens qui ne savent pas lire ? Veut-on la punir de cette supériorité qui ne doit rien à l'argent ?

Le procédé est méchant, ce qui ne dispense pas d'être bête. On peut faire quelque tort aux journaux qui ne font que défendre des idées. Mais on ne fera aucun bien à ceux qui se sont transformés en marchands d'images pour passants pressés !

Notre confrère, l'Œuvre, fait à cette mesure une autre objection qui vaut d'être retenue. Il écrit :

« Or, dans les « revues de presse » radiophoniques, les feuilles « d'opinion étaient — et pour cause — plus souvent citées que les autres. On croit donc résoudre la difficulté en supprimant la revue quotidienne de la presse française. Mais il sera toujours loisible aux auditeurs de la suivre en prenant « tels postes étrangers... avec cette réserve qu'on ne répond pas de la façon dont la « revue » ainsi faite « sera faite — et dans quel esprit. »

« Voilà pourquoi je suis convaincu que, pour ce qui est de tirer d'affaire tels journaux — dont je comprends fort bien les difficultés, auxquelles nous compatissons — les mesures qui viennent d'être prises sont tout au plus un catinère « sur une jambe de bois. »

Absurde dans son esprit et inefficace quant au résultat cherché, cette mesure est en outre attentatoire au droit des citoyens qui n'ont pas installé la radio chez eux pour n'y entendre que ce qui plaît à des dirigeants inconnus et tout puissants. C'est l'autre aspect de la question que notre confrère L'Ere nouvelle s'est chargé de traiter dans un article dont nous voulons donner la conclusion :

« S'imagine-t-on qu'il [le citoyen] ne méditera pas sur une décision qui « pour résultat d'étouffer la critique « dont on n'a cessé de lui dire, à juste titre, qu'elle est une des formes « de la liberté, une des garanties « essentielles du régime démocratique ?

« Toutes les fois que les républicains ont commis des fautes de cet ordre, ils les ont chèrement payées. « Nous nous demandons comment « et pourquoi notre ami Jules Julien, « ministre des P.T.T., comment et « pourquoi le gouvernement, ont été « conduits à prendre par décret-loi, « la décision de supprimer la revue « de la presse des émissions de la « radio. »

« Et nous leur conseillons de réfléchir à ceci : si Montesquieu « a posé en principe que la vertu est « le ressort du régime démocratique, « le souci de ne porter aucune atteinte « à la liberté d'opinion, de quel- « que manière que ce soit, est une « vertu que la démocratie a le droit « d'exiger de ses dirigeants. »

Bref, comme il n'y a aucune bonne raison pour maintenir cette décision, soyez sûr qu'on aura beaucoup de peine à la faire rapporter. C'est surtout quand on a tort qu'on n'aime pas d'être contredit.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## Les Colonies de Vacances

On se préoccupe des colonies de vacances qui vont enlever à l'air malsain des villes une foule de enfants auxquel la mer, la campagne avec ses prés rians et ses fraîches forêts, ne peuvent qu'être essentiellement salutaires. On s'aperçoit toujours, à la rentrée, de l'heureux résultat physique obtenu par quelques semaines de cette vie inaccoutumée.

Le principe de cette institution est à coup sûr excellent et il est indéniable que lorsqu'en 1876, le pasteur Bion de Zurich eut l'idée d'envoyer dans la montagne d'Appenzell un groupe d'enfants malades, il fit preuve de l'initiative la plus heureuse et la plus utile. Il suffit de voir quel succès elle rencontra dans les milieux d'enseignement d'abord, dans les centres ouvriers urbains ensuite, pour se rendre compte de l'avenir d'une pareille fondation.

On évadait aujourd'hui à des centaines de milliers le nombre des petits des deux sexes qui en sont annuellement bénéficiaires, et il n'est pas exagéré de prétendre qu'un grand nombre d'entre eux lui doivent la santé.

Le principe est donc parfait et essentiellement digne d'encouragement. Mais il faut avoir la franchise de le dire, la vogue des colonies de vacances, et leur développement n'ont pas contribué à améliorer leurs conditions de fonctionnement. Ne nous en étonnons pas ; c'est la destinée fatale de toutes les créations trop fécondes. Au début, rien n'échappe à l'œil vigilant des dirigeants, mais il arrive une heure où, débordés, ceux-ci finissent par perdre pied et par laisser les choses s'arranger comme elles peuvent.

Aujourd'hui, tout le monde se mèle d'organiser et d'administrer des colonies de vacances. Reconnaissons que, dans la plupart des cas, le désintéressement

## Informations

### Blessé par des miliciens italiens

Un jeune homme de 23 ans, interne à l'hôpital Broussais, à Paris, M. René Delatre, demeurant rue de Vaugirard, en vacances dans les Hautes-Alpes, était parti en montagne avec un de ses amis.

Les deux alpinistes se trouvaient dans les parages du col d'Udine, à deux heures de marche d'Abriès-en-Queyras, à 2.500 mètres d'altitude. Soudain, plusieurs coups de feu éclatèrent. Interdits, les alpinistes s'apprêtèrent à faire face au danger lorsqu'ils se rendirent compte qu'ils avaient franchi la frontière franco-italienne de quelques mètres et que des miliciens italiens tiraient dans leur direction.

M. Delatre et son ami revinrent en territoire français, mais les miliciens continuèrent à tirer. M. Delatre a été blessé très gravement. Une enquête a été ordonnée par M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères.

### L'emprunt indo-chinois

L'emprunt intérieur indo-chinois 5 0/0 1938 destiné au renforcement de la défense et dont les souscriptions ont été reçues du 9 juin au 2 juillet, a eu le plus grand succès. En moins d'un mois, en effet, plus de 15 millions de piastres ont été recueillis dans la colonie à une époque de l'année considérée comme peu favorable à ces sortes d'opérations.

### Les Italiens retirés du front espagnol

Toutes les brigades italiennes mixtes ont quitté le front. Les soldats espagnols qui en faisaient partie ont été incorporés dans des unités purement espagnoles, tandis que les Italiens ont été placés à l'arrière. On déclare officiellement qu'il n'y aura bientôt plus de troupes étrangères dans les lignes nationalistes.

### Au Comité de non-intervention

Le comité de non-intervention, composé des représentants de vingt-sept puissances, s'est réuni, mardi en séance plénière, sous la présidence de lord Halifax.

Il y a huit mois qu'il ne s'était pas réuni et qu'il avait confié à un sous-comité le soin des travaux préparatoires, qui semblent sur le point d'aboutir. Il s'agissait en effet, d'entériner le projet anglais de retrait des volontaires tel qu'il a été révisé et accepté par les Etats principalement intéressés représentés au sein du sous-comité.

### En Roumanie

A l'issue d'un conseil de cabinet, présidé par le roi, le gouvernement a lancé une proclamation exposant le bilan de l'activité nationale, au cours des trois derniers mois, sur la base de la nouvelle constitution et les projets d'avenir du gouvernement.

Un ordre parfait régnant dans tout le pays, le gouvernement élabore une nouvelle loi administrative, basée sur une large décentralisation. En politique extérieure, la Roumanie reste fidèle à ses alliances et amitiés existantes et améliorera ses relations avec les pays voisins. La proclamation conclut en demandant, au peuple roumain, de collaborer à une action de solidarité nationale, dont le roi est le symbole suprême.

### L'épuration soviétique

La cour suprême de la République autonome d'Ossétie septentrionale a condamné à mort onze fonctionnaires du commissariat à l'agriculture coupables de sabotage.

Le comité exécutif central dont dépend l'Ossétie du Nord a commué les peines de trois des condamnés en 25 ans de prison, et celles de deux autres respectivement en 20 et 15 ans de prison.

est la règle et que la bonne volonté est absolue. Mais elle ne suffit pas à tout. On s'en est aperçu au cours de ces dernières années. Parfois, du fait d'une économie mal comprise, les conditions matérielles d'entretien des pupilles ont été très défavorables ; mais c'est la surveillance, qui, le plus souvent, a laissé grandement à désirer. Des accidents graves, parfois mortels se sont produits ; nombre d'enfants ont été absolument négligés dans leur tenue, dans leur hygiène corporelle et dans leurs fréquentations. De ce fait des familles se sont inquiétées des risques matériels et moraux encourus et il en est qui ont renoncé à confier leur progéniture aux guides inexpérimentés ou imprévoyants qui prennent si peu de soin d'elle. Puis la politique s'en est mêlé pour achever de gâter les choses.

Il faut retenir attentivement cette situation, car elle est sérieuse. L'encre des Colonies de vacances est trop utile pour qu'elle s'expose à perdre la confiance publique. Elle peut rendre, elle rend aux enfants des services inappréciables, mais il faut à tout prix que les dirigeants retrouvent leur vigilance ancienne afin que les parents puissent, en toute sécurité, leur confier leurs enfants.

Daniel BRICE.

### Pendant les fêtes américaines

On estime à plus de 500 le nombre des personnes qui sont mortes de mort violente pendant ces trois jours de fête nationale aux Etats-Unis.

La moitié des décès ont été provoqués par des accidents d'automobiles. Il y a eu également une grande quantité de noyades. Enfin, divers accidents et des suicides.

### Le conflit sino-japonais

Quittant Hankéou pour Berlin, où il est rappelé par le gouvernement, le général allemand Falkenhausen, un des principaux conseillers du général Tchang Kai Cheik, a déclaré aux journalistes : « Je suis certain que le Japon échouera et que la Chine remportera la victoire finale. »

### EN PEU DE MOTS...

— Une souscription internationale sera ouverte pour élever à la Roche-sur-Yon, une statue à Georges Clemenceau, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Georges Clemenceau naquit à La Roche-sur-Yon en 1841.

— Le Roi des Belges est incognito en Haute-Savoie. Le roi fait de l'alpinisme en solitaire. Il voyage sous le nom de comte de Rethy.

— Une conférence internationale s'est réunie, mercredi, à Evian, pour étudier le problème des réfugiés politiques.

— L'amiral Suetegu, ministre de l'intérieur du Japon, évalue les dégâts causés par les inondations à 100 millions de yens. A Kobé, 100.000 maisons sont inondées. Le chiffre des morts est de 134.

— L'aviateur américain Howard Hughes a couvert sans escale en 7 h. 15, les 2.320 kilomètres qui séparent Vichy de New-York. Il a déclaré qu'il espérait s'envoler pour Paris dans 10 ou 15 jours.

— M. Jean Zay, ministre de l'Education physique, a annoncé que 78 millions vont être consacrés à la création de stades et de terrains de jeu, et d'autre part, qu'à dater du 1<sup>er</sup> octobre, 41 postes nouveaux de professeurs d'éducation physique seront créés dans les établissements secondaires.

## NOS ÉCHOS

### La redoutable blessure.

Rochefort, dont on vient de célébrer l'anniversaire, eut une vive polémique avec le prince Jérôme. Il s'ensuivit un duel au cours duquel les deux hommes se battirent très courageusement. Rochefort, qui s'effaçait de son mieux, reçut finalement un coup d'épée qui, glissant le long de la hanche, alla se fixer dans la fesse droite. Il n'y avait plus qu'à rédiger le procès-verbal. Ce dont se chargea d'un commun accord les témoins du prince Jérôme. Assez malicieusement, ceux-ci avaient adopté la formule suivante : « A la troisième reprise, M. Henri Rochefort ayant reçu dix centimètres de lame dans le derrière, le combat a été arrêté. »

Qu'on veuille bien se reporter à l'époque où étaient écrites ces lignes ! Dix centimètres de fer dans le derrière du Lanterrier ! Rochefort ne se serait jamais relevé de cette blessure ridicule placée. Or, ses témoins avaient signé sans lire ; ce fut son adversaire qui, jetant un coup d'œil négligent sur le procès-verbal, sursauta :

« Impossible ! quand la blessure intéresse cette région, dit-il simplement, on écrit « la hanche ». »

Le procès-verbal fut refait sur-le-champ, Rochefort fut blessé à la hanche. Tout était redevenu correct. Les chansonniers avaient perdu un beau sujet. La carrière politique du pamphlétaire n'était pas brisée.

### Vieille histoire.

Aux temps où régnait l'absurde système du questionnaire numéroté et du tirage au sort mécanique, Victor Cousin faisait un jour passer le « bechof » en Sorbonne. Il était chargé, ce jour-là, de l'histoire. Il avait affaire à un excellent élève, déjà quitte des autres parties de l'examen, assuré de plusieurs boules blanches, avec qui, par conséquent, on pouvait jouer un peu sur le programme sans méchanceté et sans péril.

« Monsieur, dit le professeur à très haute voix, quelle est la date de la bataille de Villaviciosa ? » L'élève, tremblant : « Monsieur, je ne connais pas cette bataille. » — « Comment, monsieur, vous ignorez la bataille de Villaviciosa et vous osez vous présenter à l'examen ! » Silence et conformation du candidat, commencement d'indignation dans l'auditoire : on trouve l'examineur trop exigeant et même un peu féroce. Cousin, profondément sérieux, regarde son public plongé dans la stupeur ; l'attention dure plusieurs secon-

## JUIN RUSTIQUE ET LA ST-JEAN

(Suite)

Et nous voilà arrivés à la Saint-Jean d'été où « les grosseilles sont mûres », a dit le poète.

Je ne vous apprendrai sans doute rien, chers auditeurs, en vous rappelant que la fête chrétienne de Saint-Jean-Baptiste a été précédée, dans la nuit des temps, par celle du solstice d'été. L'Eglise a eu l'habileté de ne pas prendre ces anciennes croyances par les cornes et de s'en assimiler les ancestrales coutumes à son profit. C'est ainsi que lorsque la Gaule fut évangélisée, les feux de joie allumés en l'honneur de la mythologie païenne dont les dieux Belenus et Apollon représentaient le soleil, furent désormais consacrés à Saint-Jean-Baptiste, dit le Précurseur.

Cela permit aux chrétiens de continuer l'immuable tradition de la fête du solstice en un état d'esprit conforme à la religion du Christ et à l'évangile selon Saint-Luc.

Dans nos campagnes, il est tellement difficile d'extirper les superstitions qu'il vaut mieux parfois savoir composer avec elles et ne pas imiter les foudres du grand Saint-Eloi ministre du roi Dagobert : « Que nul à la fête de la Saint-Jean ne célèbre les solstices et ne se livre à des danses tournantes ou sautantes ou à des chants diaboliques. »

Ce fut d'ailleurs peine perdue car les superstitions ont survécu à Dagobert, à tel point que dans certains hameaux reculés où la civilisation n'a pas encore pénétré, il y a des croyances qui restent indéfectibles.

En voulez-vous quelques exemples : Dans certains hameaux, tout le village se rassemble autour de feu de la Saint-Jean et lui présente des fleurs, des feuillages, des oignons, des ails, des carottes, que sais-je encore... et ces légumes précautionneusement conservés sont ensuite souverains contre les fièvres et les douleurs rhumatismales les plus rebelles.

Les bergères ne manquent pas d'aller passer leur houlette en branche de bouleau dans la flamme de la Saint-Jean pour favoriser la prospérité du troupeau. Mais il faut que ce bâton soit chauffé au point que l'écorce s'enlève d'elle-même.

Celui qui ira présenter au feu de la Saint-Jean trois épis de blé et qui les mettra ensuite dans sa ceinture sera préservé des maux de reins et des courbatures si fréquentes chez ceux qui travaillent la terre. On peut aussi aller chauffer ses reins au feu de joie pour obtenir un résultat identique.

Beaucoup de ménagères emportent du feu de la Saint-Jean un fison et avant qu'il soit éteint, elles vont l'agiter sur les couvercles car autant d'émincelles, autant de poussins. D'ailleurs, on n'oublie pas qu'il faut que les couvercles soient nées avant la Saint-Jean sans quoi les poussins ne vaudront pas lourd et les geais auront le mal caduc.

Pour les amoureux, il suffit de présenter des bouquets devant la flamme pour avoir un fameux talisman d'amour. Jeunes gens et jeunes filles organisent d'ailleurs autour du feu de la Saint-Jean des danses, rondes en chantant des airs populaires. C'est une précaution surtout nécessaire à ceux ou à celles qui voudraient bien se marier dans l'année.

Et maintenant, quand le feu commence à se consumer, que l'échafaudage des fagots dressés autour d'une longue perche s'écroule, les spectateurs s'amuse à franchir le brasier d'une seule enjambée ils répètent cet exercice d'acrobatie trois fois, sept fois ou neuf fois selon un chiffre fatidique qui doit porter bonheur et en sautant, ils poussent ces cris gutturaux et déchirants que les Auvergnats désignent sous l'onomatopée de « Hifoulou ». C'était d'autant plus sensationnel lorsque dans certains cantons, les confréries

des, puis, montrant son manuel avec cette mimique adorable qui n'appartient qu'à lui : « Eh bien ! monsieur, il y a un quart d'heure, je n'en savais pas plus que vous. Et j'en suis charmé, car cela aurait tenu dans mon cerveau une place qui pouvait être mieux employée... »

des Penitents blancs ou de Saint-Jean venaient, vêtues de leur cagoule, allumer elles-mêmes le feu et lorsqu'il était près de s'éteindre, les pénitents plantaient dans la braise leur bâton à pommeau doré pour sauter d'un seul élan. Cela n'avait-il pas l'air d'une danse de fantôme ?

Quand le brasier avait fini de se consumer, les ménettes faisaient de grands signes de croix et emportaient chacune un tison qu'elles passaient sous le pis des vaches afin de renouveler leurs aptitudes lactières ou en mettant dans les sabots pour se préserver de se geler les ortels et des engelures ; on traçait des croix avec ce charbon sur le mur de la maison ou des étables pour écarter les épidémies.

Et le lendemain matin, sur les cendres encore fumantes tout père y faisait passer son troupeau pour le préserver des maux de pieds, du piétin et autres maladies.

Comme bien vous pensez, chers auditeurs, une fête si mémorable que celle de la Saint-Jean, marquant en même temps l'apogée de la nature estivale, doit être fertile en dictons et proverbes :

D'abord, au point de vue de la météorologie : « Si fa dé vent lou jour de Saint Jean, n'en filo tout l'an... »

Chez moi, sur les bords du Lot, où la grande rivière joue un si grand rôle dans la vie paysanne, les riverains vous diront que « Quand l'Ouou (le Lot ou l'Oit) es salé per Saint Jean, j'es naou mésés dé l'an ». Ce qui revient à dire que telle année où le Lot est sale à la Saint Jean, c'est une ère d'inondations ou tout au moins très pluvieuse car cette eau reste vaseuse neuf mois de l'année. Et il y a des personnes d'un certain âge et dignes de foi qui vous assureront que ce dicton se vérifie.

En d'autres pays, on dit : « Sé pléou per Saint Jean, gairé dé vin ou dé pan ». Je suis tenté d'y croire car pour le vin, l'eau est une mégère qui à cette époque de l'année compromet la floraison et comme je l'ai déjà dit, engendre la coulure ; quant au blé, chacun sait que les pluies de la Saint Jean favorisent la verse et nuisent considérablement aux moissons.

On vous dira même en assez bon français :

« Pluie du jour de la Saint-Jean fait la noisette pourrie. »

« Saint Jean doit une averse et s'il ne la paye pas, c'est Saint Pierre qui la doit. » Autant dire que carence de pluie à la Saint Jean est renvoyée à la fête de Saint Pierre du 29 juin.

Enfin, tachez d'entendre le coucou et ce sera bon signe :

« Quand le chant du coucou sur la Saint Jean s'avance, c'est un signe certain d'une grande abondance... »

Chantera-t-il, cette année, le coucou, chers auditeurs ?

Connaissez-vous les herbes de la Saint Jean ?

Jadis les herbes de la Saint-Jean étaient réputées pour avoir de merveilleuses vertus curatives : la fougère appelée racine de Saint-Jean, l'armoise ou ceinture de Saint-Jean, l'orchis ou tête de Saint-Jean, le millepertuis ou sang de Saint-Jean étaient des simples particulièrement appréciées. Et encore beaucoup de personnes ramassent au 24 juin la feuille de noyer, la feuille de pêcher avant que le soleil soit levé. Dans certaines communes, la jeunesse s'y rendait jadis en bande à la pique du jour. On devait cueillir les herbes à reculons en prononçant certaines formules cabalistiques. Tout cela est sans doute bien suranné, mais il n'en reste pas moins une précaution qui n'est certainement pas inutile, c'est de ramasser les plantes capables d'apporter quelques soulagements dans pas mal de maladies.

Ernest LAFON.

Lire la suite en deuxième page.

### Amabilité.

Le jeune médecin à la riche héritière. — Par amour pour vous, Denise, je pourrais renoncer à ma clientèle. — La jeune fille. — Oh ! Je ne vous savais pas philanthrope.

LE LISIÈRE.

# Chronique du Lot

## Juin rustique et la St-Jean

(Suite de l'article de 1<sup>re</sup> page)

Enfin, nous pourrions ajouter que dans certaines localités les femmes se rendent à la messe de la Saint-Jean pour y faire bénir des épis de blé, des jeunes pousses de noyer, des tiges de lys fleuries que l'on dispose ensuite en croix et que l'on met soit devant la porte de la maison, soit au milieu de la propriété. On peut encore voir cette tradition observée sur les confins de Gascogne.

J'ai l'impression, chers auditeurs, de vous avoir dévidé un bien long chapelet sur les traditions de la Saint-Jean. C'est plus qu'un chapelet, c'est tout un rosaire !... Je devrais même m'en excuser si les us et coutumes de la Saint-Jean n'étaient dans nos campagnes en ce jour culminant si représentatives de l'activité rurale.

Qui saurait méconnaître l'existence de la Saint-Jean, s'il est vraiment d'origine paysanne ?

Et si je voulais encore faire ici étalage de mes plus intimes souvenirs, je n'y trouverais certes qu'un écho de la plus merveilleuse poésie de « la douce France ».

C'était à la fin du siècle dernier, mes vingt ans s'étaient égarés sur ce Causse du Quercy qui dans les environs de Labas-tide-Murat offre à vos yeux les plus lumineux horizons.

C'était un soir de la Saint-Jean où l'heure du crépuscule y est interminable tant le jour y domine la nuit. Ce n'est qu'après dix heures que je vis s'allumer sur le cercle des hauteurs tous ces feux irradiant les crêtes. J'en comptais une vingtaine dont la contemplation ramenait mon esprit vers ce mythologique culte du feu, cette « pyrolatrie » qui, venue de l'Orient, traversa la Grèce et la Rome des vestales, existait par synchronisme dans notre si vieille Gaule où les Druides fêtaient déjà le solstice de toutes les hauteurs culminantes quand, autour de ces brasiers de joie, les Celtes, nos ancêtres, dansaient des farandoles échevelées.

Je me disais et je me dis encore que si la fête du soleil du paganisme a été remplacée par la liturgique fête de Saint-Jean-Baptiste, le Précurseur, il y a malgré tout une poétique synthèse qui en conserve la tradition.

Que ce soit sous le signe païen ou sous le signe chrétien, les feux de la saint-Jean, qui montent haut et clair dans les resplendissantes nuits d'été, ne semblent-ils pas symboliser l'âme d'un peuple, notre âme celtique dans ses farouches élans de joie, d'amour, de gloire, et de Liberté ?

Ernest LAFON.

### Finances

Notre compatriote M. André Terzal, commis principal de 5<sup>e</sup> classe à la perception de Saint-Denis-Ville (Seine), est nommé fondé de pouvoirs à la recette des finances d'Aubusson (Creuse).

Nos félicitations à notre compatriote qui est de Gramat (Lot).

### Succès universitaire

Notre compatriote Mlle Lesœur, de Belmont (Lot), vient de passer avec succès les examens de la licence ès lettres devant la Faculté de Toulouse. Nos félicitations.

### Recette ruraliste

Au tableau d'avancement des receveurs ruralistes pour l'année 1938, nous relevons les noms suivants des receveurs du Lot :

Pour la hors-classe : M. Crémoux, à Lacapelle-Marival.

Pour la 2<sup>e</sup> catégorie, M. Bouchoux, à Figeac-Griffoul.

Pour la 3<sup>e</sup> classe, M. Manié, à Luz.

Nos félicitations.

### Avis aux commerçants en chaussures

La Préfecture communique : Les délais d'inscription des commerçants en chaussures sur les listes tenues à leur disposition dans les mairies primitivement fixés au 26 juin 1938, sont prorogés jusqu'au 31 juillet 1938.

### Bonne chasse

M. Poujade, garde-chasse à Blars, a capturé un renard et un blaireau. D'autre part, le jeune Lenormand, de Loupchat, près Martel, a réussi à capturer deux gros blaireaux et une belette. Une prime lui a été remise par la Société de chasse la St-Hubert, de Martel.

## PALAIS des FÊTES

SAMEDI 9, DIMANCHE 10

(en soirée)

DIMANCHE (matinée)

Deux grands films

Grace MOORE

DANS

Sa Majesté est de sortie

ET

TRAMEL

DANS

Voyage d'agrément

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le 4 juillet le Conseil d'arrondissement de Cahors a tenu séance. Voici la liste des vœux qu'il a émis :

Sur la proposition de M. Courdeses :

Route de G. C. n° 10 de Lalbenque à Montpezat (Pont des Auques).

« Considérant que les dimensions exigées du pont des Auques situé à la limite des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne, C. de G., n° 10 de Lalbenque à Montpezat précédé et suivi de tournants brusques, présentent de réels dangers pour la circulation, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

« que ce pont et ses abords fassent l'objet, en collaboration avec le département de Tarn-et-Garonne, de travaux d'élargissement. »

Police de la route.

« Considérant que le défaut de visibilité provoque des accidents graves et trop fréquents à la circulation des véhicules, le Conseil d'arrondissement émet le vœu :

« que les arbres et les haies soient constamment réduits à une hauteur permettant une parfaite visibilité notamment à tous les virages, aux bifurcations et que celles-ci fassent l'objet d'une double signalisation placée à 50 m. au moins du point de jonction de ces bifurcations, sur les routes nationales de G. C. et à trafic intensif.

« que dans les dépassements le véhicule plus rapide avertisse 50 m. avant le point de doublement,

« qu'il soit interdit de doubler entre deux véhicules ou deux convois, quels que soient l'espace libre et la largeur de la voie parcourue. »

Sur la proposition de M. Gayet :

« Le Conseil d'arrondissement, considérant le danger que fait courir aux populations des villes et des agglomérations rurales le fait d'être alimentées en eau ne présentant pas toujours les caractères d'une eau potable,

« considérant que les installations d'adduction d'eau réalisées à cet égard la meilleure sauvegarde de l'hygiène publique, qu'elles comportent nécessairement le contrôle des pouvoirs publics dans le choix des points de captage, de la qualité de l'eau, de la bonne exécution des travaux de canalisation,

« considérant que ce mode de distribution favorise et facilite une surveillance continue au moyen d'analyses régulièrement répétées,

« que des postes de vermunisation peuvent être installés préventivement ou chaque fois qu'il sera jugé nécessaire,

« que les adductions d'eau constituent le type des travaux rentables et que les sommes investies peuvent être au moins pour partie, rémunérées par le paiement du service rendu,

« Emet le vœu : que les projets d'adduction d'eau soient l'objet de toute la sollicitude des pouvoirs publics,

« que ceux déjà en instance soient subventionnés dans le plus bref délai possible et qu'en attendant leur réalisation, des filtres épurateurs soient installés par les soins du département au moins à un point d'eau public par commune, dans les localités où l'expérience du passé et les conditions de topographie et d'hygiène publiques en montreront la nécessité.

« Exprime son entière confiance dans le service départemental d'hygiène et dans l'autorité de M. le Préfet du Lot.

Sur la proposition de M. Destrel :

« Le Conseil d'arrondissement, considérant que les dégrèvements d'impôts accordés aux victimes des calamités agricoles ont été, le plus souvent dérisoires, émet le vœu :

« Qu'en attendant la création de la Caisse d'assurance contre ces calamités, qu'il souhaite prochaine, les dégrèvements prévus par la loi soient plus importants qu'ils ne le sont habituellement et que les formules de demandes contenant des questions plus claires, soient simplifiées.

« Le Conseil d'arrondissement, considérant que le développement des transports routiers a mis la plupart des communes dans l'impossibilité d'entretenir convenablement leurs chemins, émet le vœu :

« Que tout chef-lieu de commune soit desservi par une route départementale s'il ne l'est pas par un chemin vicinal. »

« Le Conseil d'arrondissement, considérant que le chemin de grande communication n° 12 A (subdivision de Catus), de Calamane à St-Pierre-Lafeuille, se trouve en très mauvais état ; que ce chemin est fréquenté par la Poste automobile rurale et par de nombreuses voitures portant des touristes se rendant au Château de Rousillon, émet le vœu :

« que ce chemin soit remis en état de viabilité et demande qu'un rétroviseur goudronné y soit exécuté d'urgence. »

« Le Conseil d'arrondissement,

## Société des Etudes du Lot

Séance du 27 juin 1938

Présidence de M. Irague. Présents : MM. Bousquet, Commandant Bru, J. Calmon, Duverger, Iches, Lury, Prat, Rigaudières, Rougé, Teyssonnières.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Election comme membre résident de M. Audouin.

Présentations et élections comme membres correspondants de M. Fernand Olié professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et à l'Ecole Supérieure Berthelot, Toulouse, par MM. Gauthier et Rougé.

Mlle Baudouin, professeur à l'E.P.S., Gourdon ;

Mlle Gazes, professeur à l'E.P.S., Gourdon, par M. Irague et Bousquet ;

de MM. le docteur Coulomb, maire de Gourdon, Daynac fils, Malbec, secrétaire du S.L. Gourdon, par MM. Irague et J. Calmon.

M. le Président communique la lettre de remerciements de M. Bousquet, pharmacien à Vayrac, élu membre correspondant.

M. le secrétaire général rend compte des publications reçues et signale comme intéressant le Quercy :

— dans la Revue religieuse du 25 juin, l'étude de M. le chanoine Sol, sur le Château de Roussillon, lue à une précédente séance.

— dans la Revue du Plateau Central de juin 1938, l'article de F. P. Raynal, « Champollion et les hiéroglyphes », paru également dans le Journal du Lot.

Dons de son auteur, M. G. Nicolai, « La Vénus des Charmilles » ; de M. Blanc, plusieurs discours prononcés par le Comte de Mosbourg, Président du 1<sup>er</sup> Collège électoral de l'arrondissement de Cahors (1830-34).

— La Société adresse ses remerciements aux donateurs.

M. le Président invite les membres de la Société à lui fournir tous renseignements qu'ils pourraient détenir sur le séjour des Anglais en Quercy, afin qu'il soit possible d'élaborer un travail d'ensemble sur cette question.

M. le Secrétaire général renouvelle sa demande au sujet de deux exemplaires du 1<sup>er</sup> Fascicule du Bulletin, Année 1937, dont il aurait besoin pour compléter les collections de la Société.

Le même signal dans « L'Intermédiaire des chercheurs et curieux », du 15 juin, la réponse à une question concernant « La comtesse de la Rochère » romancière des « Châteaux du Roussillon ».

— dans La Croix, du 26 juin, un article de M. José Vincent, sur les « Lettres de Gambetta ».

M. Teyssonnières fait circuler une lettre avec autographe de Joachim Murat, alors Général en chef des Armées d'Italie, et adressée le 17 Messidor An XI au Citoyen Romieu, chargé d'Affaires à la République des Sept Iles.

Sur la proposition de J. Calmon, l'étude d'une promenade à Moissac pour l'après-midi du 2<sup>e</sup> dimanche d'octobre est adoptée.

La prochaine séance aura lieu le lundi 3 octobre.

### Contravention

M. Caussie, commissaire de police, a dressé contravention, pour défaut de carte d'identité d'étranger, à la nommée Thérèse Gracone, domiciliée rue des Maures à Cahors.

Considérant que les diverses lois d'assistance, notamment celle sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables deviennent de plus en plus onéreuses pour les communes, émet le vœu :

« Que l'Etat prenne à sa charge, sinon la totalité, du moins la plus grande partie de ces dépenses.

« Le Conseil d'arrondissement, émet le vœu :

« Que les propriétaires exploitants, non assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles soient assimilés aux travailleurs salariés tant pour leur inscription aux assurances sociales que pour l'attribution des retraites. »

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Le conseil d'arrondissement de Gourdon a émis à l'unanimité, moins une voix, les adresses suivantes :

Le Conseil d'arrondissement salue le retour de M. Malvy député de l'arrondissement, à la commission des finances et lui renouvelle le témoignage de sa confiance et de son attachement.

Le Conseil d'arrondissement, réuni hors séance, par huit voix sur neuf votants, adresse au gouvernement Daladier le témoignage de sa confiance et de son attachement.

Il approuve la politique du président Daladier qui consacre son énergie et son autorité à l'apaisement social, et au redressement économique et financier.

Il félicite M. Georges Bonnet et lui demande de continuer son action pour sauver la paix.

## ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Lundi et mardi ont eu lieu à Cahors les examens du brevet élémentaire, du brevet d'enseignement primaire supérieur, du concours des Ecoles normales pour les aspirantes et les aspirants.

Voici les résultats :

### Brevet élémentaire

Sont admissibles

Mlles Almey, Amouroux, Andrieu, Arbus, Ayroles, Bach, Bachaud, Baille, Bedou, Bessières Marguerite-Louise, Blanc, Bras, Brul, Brugidou, Cabanes, Cabriac, Calvet Georgette, Cambon, Cancès, Combe, Costes Suzanne, Costes Marthe, Couderc Paulette, Cousy, Delbos Juliette, Delpy Jeanne, Delsol Marie-Antoinette, Delsol Marie-Elise, Deltail, Delvert, Dumas, Estèbes, Foucaud, Germain, Gilbert, Gratadou, Imbert, Labarrière, Labro, Lagarde Simonne, Lagarde Yvonne, Lagrèze, Larroque, Lavergne, Lescure, Leymarie Madeleine, Lorchy, Monpeysson, Monville, Parayre, Passerat, Plagniol Robert, Rossignol, Salacroup Jeanne-Marie, Sastres, Ségala, Séval, Taret, Terrie, Tourrou, Véra, Vessio, Vigouroux, Zanolto, Bugeat.

MM. Bach, Boizard, Bonneval, Breuil, Brondel, Cassan, Cubaynes, Deviers, Desplats, Dubrun, Izard, Lanxat, Laval, Lavigne, Leymarie, Péchuzal, Petit, Sintat, Soler, Tanays.

### Brevet Élémentaire Primaire Supérieur

Sont admissibles

Mlles Almey, Bachaud, Belabre, Blanc, Brugidou, Cabanes, Colombes, Costes Marthe, Couderc Paulette, Cousy, Delpy Jeanne, Foucaud, Gilbert, Granié, Gratadou, Imbert, Labro, Lagrèze, Lavergne, Lescure, Larroque, Monpeysson, Plagniol, Terrie, Bugeat (E.N.).

MM. Bach, Brondel, Cassan, Cubaynes, Desplats, Deviers, Dubrun, Laval, Lavigne, Péchuzal, Petit, Salgues, Sintat, Valadié.

### Ecole normale d'institutrices

Sont admissibles

Mlles Abrial, Andral, Arjac, Besou, Bonnet, Capsal, Carbonnel, Castanié, Charlot, Couderc, Cros, David, Foissac, Francal, Gayral, Graulet, Jargeau, Lacombe, Laruelle, Lassis, Laurié, Laye, Lémouzi, Lestrade, Liffaure, Maraudon, Maury, Mespoulhès, Morange, Peuch, Peyrichou, Pisourraillès, Pons, Raoul, Richard, Rigal, Sabatié, Vasseur, Virole, Bugeat.

### Ecole normale d'instituteurs

Sont admissibles

MM. Bautés, Boizard, Bourdet, Cammas, Chambon, Courdes, Couture, Dayma, Demeaux, Gascou, Giraudet, Lacalmoutie, Malvy, Marroncle, Mascré, Plagne, Pressouyre, Salvan, Texier.

Les examens continuent.

## LOTÉRIE NATIONALE

Le tirage de la tranche des plages (7<sup>e</sup> tranche 1938 de la Loterie Nationale) aura lieu vendredi 8 juillet à 18 heures, sur la terrasse du casino de Cabourg (Calvados).

Le tirage sera radiodiffusé par le Poste Parisien. Les résultats du tirage seront, en outre répétés pendant les émissions d'information de l'ensemble des postes du réseau de l'Etat.

### Déraillement

Dimanche à 14 h. 50, le train facultatif 7.410, composé de voitures à voyageurs, du train-Bonnet, passait sur les aiguilles du poste Nord, à St-Denis-près-Martel, lorsque 3 voitures déraillèrent, coupant la circulation pour le train de la direction de Brive.

La circulation a été rétablie à 20 h. 30. Les voyageurs des trains qui arrivèrent ont été transbordés. Pas d'accidents de personnes et légers dégâts matériels.

### Un camion chargé de goudron prend feu

Un camion transportait du goudron, appartenant à la Société des carrières de Bagnac, lorsque près de Villeneuve-Saint-Georges (Aveyron), une explosion se produisit.

M. Albert Bonnet, chef de chantier qui se trouvait sur le camion descendit et aperçut des flammes environnant le véhicule. Deux ouvriers des carrières de Bagnac qui étaient avec lui purent à grand-peine descendre du camion, leur chemise était déjà en flammes. Ils ont été assez gravement brûlés et furent étés transportés à l'hôpital de Figeac.

En outre, la veste de M. Bonnet, dans laquelle se trouvait un portefeuille contenant une somme de 900 francs a été brûlée.

### Camion contre charrette

Mardi soir, vers 21 heures, un camion conduit par M. Larroque, entrepreneur de transports à St-Martin-Labouval, est entré en collision sur la route de Varair avec une charrette conduite par M. Chabrier, de Concois.

La charrette a été renversée et M. Chabrier projeté sur la route a été très gravement contusionné.

## EDEN

CETTE SEMAINE

Un film puissant.

Un grand drame de la mer.

Les Mutinés de l'Elseigneur

AVEC

Jean MURAT et André BERLEY

Tarif d'été : 3, 4 et 5 francs

## CAHORS

### Aux concerts Padeloups

Notre excellent compatriote M. Jean Nouyrit, violoncelliste à l'Opéra et à l'Association des concerts Padeloups, à Paris, a été classé premier au récent concours pour le titre de violoncelliste solo à l'orchestre Padeloups. Nous adressons à M. Jean Nouyrit nos bien vives félicitations.

### Séance de Cinéma d'amateur

Une première séance offerte à Cahors, en Décembre, n'eut pas les résultats que mérite ce nouvel art. Une nouvelle séance est organisée, dimanche 10 juillet, à 20 heures, dans la salle des Artisans, quai Champollion, par un délégué du G.A.C.C. (Groupement des Amateurs Cinéastes Catholiques).

Une causerie définira l'activité des cinéastes amateurs et des films d'amateurs seront présentés aux assistants. Ceux-ci en coteront la valeur sur un bulletin. L'intérêt tout pratique de ces sortes de séances tient dans la formule comme « Ce que peut tel et telle, pourquoi pas moi ? ». — A. CAVAILLÉ.

Pour frais de séance : 2 francs. Demander les billets à la librairie Delsaud.

### Revendications des maraichers

Les maraichers de Cahors ont manifesté pour réclamer la réouverture du marché aux légumes du lundi matin.

Après avoir offert à l'œuvre des « Soupes populaires » leur chargement de légumes, ils se sont rendus à l'Hôtel de Ville où ils ont exposé leurs revendications au Commissaire de police.

### Obsèques

C'est avec regret que nous avons appris la mort de la jeune Claudine-Yvette, fille de M. et Mme Soler, décédée à Cahors. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à M. et Mme Soler auxquels nous adressons ainsi qu'à la famille nos sincères condoléances.

### Accident de tir

Jeudi matin, à Cahors, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Mélanie Fabre, née Deltheil, décédée à Marseille, à l'âge de 78 ans. De nombreux parents et amis de la famille s'étaient rendus à la gare de Cahors et ont suivi le char funèbre de la regrettée disparue.

Nos condoléances à la famille.

### Prélèvements de lait

M. Caussie, commissaire de police, a procédé mercredi matin à des prélèvements de lait dans les communes de Cahors et de Pradines.

### Accident du travail

En emboutissant des plaques en acier, M. Pruniers manoeuvre aux Etablissements Dubois, Desprats et Crespeau, s'est écrasé la main droite avec la matrice.

Conduit à l'hôpital, il a dû subir l'amputation de trois doigts. Cet accident entraînera une incapacité de travail de trois mois.

### La Boule Cadurcienne

Les membres de la « Boule Cadurcienne » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le vendredi 8 juillet, à 20 h. 30 au Café du Champ de Mars.

Ordre du jour : Concours de Catus du 10 juillet et Cahors, du 14 juillet. Organisation et formation des quadrilles.

### A l'instar des destins hors série

Les bijoux hors série sont toujours admirés

Vous trouverez les plus beaux chez

## Mandelli

JOAILLIER, ORFÈVRE, CAHORS

échange à 250 fr. la pièce or de 20 fr. ; à 125 fr. la pièce or de 10 fr. ; à 65 fr. la pièce or de 5 fr., et au plus haut cours tous les vieux bijoux or et argent.

### Chute de vélo

M. Rey, domicilié à Paris, en excursion dans le Lot, suivait à bicyclette, la route de Cevenières, lorsque, près du château de Cevenières, le vélo dérapa et M. Rey fut précipité sur le sol.

Dans la chute, M. Rey a été assez contusionné à la tête.

### Un camion heurte une maison

Un camion conduit par M. Fabre, de Carmaux (Lot), passant à Labastide-Marnhac (Lot), par suite d'un dérapage a heurté la maison de M. Cluzel.

Les deux pans du mur ont été démolis. Les constatations ont été faites par M. Chabal, huissier à Cahors.

Neuf conseillers sur seize assistent à la séance. Absents : MM. Faure, Lacombe, Lauzély, Laviale, Palmié, Paraire et Verdier. Les sept membres de la minorité réactionnaire aurait-elle pris la résolution de ne plus assister aux réunions de l'Assemblée communale ? M. Péliissié, élu secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 mars qui est adopté.

M. le maire dépose devant l'assemblée, tous les documents pouvant servir à la vérification de ses comptes. Il rappelle les éléments essentiels de la situation financière de la commune. Il en dégage les points les plus importants qui serviront de base à l'établissement du jugement des conseillers et à l'édification du budget primitif de 1939.

M. le Maire remercie M. le percepteur, receveur municipal dont la gestion est au-dessus de tout éloge, et il rappelle la salle en cédant la présidence au doyen d'âge, M. Blanié qui met aux voix le compte administratif qui est adopté par les neuf conseillers présents.

M. Mazélié, maire reprend sa place et soumet à la réunion les projets de budget supplémentaire pour 1938 et de budget primitif pour 1939 sur lesquels il fournit des éclaircissements.

Budget supplémentaire pour 1938. Ce budget comprend : en recettes, 85.502 fr. 16 et en dépenses, 85.502 francs 16.

Budget primitif pour 1939, ce budget comprend, en recettes, 227.535 francs.

En dépenses : 227.535 fr.

Les recettes couvrent exactement les dépenses et elles présentent des crédits suffisants pour l'entretien des bâtiments communaux des chemins vicinaux, etc...

Après discussion les neuf présents votent ces deux budgets.

En séance privée le conseil donne son avis favorable à quatre demandes d'assistance.

La séance est levée à 16 heures.

Mutations. — Les propriétaires de la commune de Castelnaud-Montratieur sont informés que M. le percepteur fera les mutations au secrétariat de la mairie le lundi 11 juillet courant.

Succès universitaires. — Nous sommes heureux d'annoncer que Mlle Madeleine Lasvènes, de Castelnaud, vient de passer avec succès la 1<sup>re</sup> partie de sa licence en droit.

Mlle Marinette Fournols de Saint-Paul-Labouffie a obtenu avec mention assez bien le baccalauréat série A.

Nos félicitations aux jeunes lauréates, nos sincères compliments à leurs parents.

St-Paul-Labouffie

Fête scolaire. — Le dimanche 17 juillet aura lieu à St-Paul-Labouffie une grande fête scolaire de fin d'année organisée par les Elèves, les Anciens élèves et les Amis de l'Ecole.

Nous publierons sous peu le programme détaillé de cette manifestation qui obtiendra, espérons-le, un vif succès.

Catus

Décès. — Nous apprenons avec peine les décès de M. Vergne, propriétaire à Bessière, à l'âge de 80 ans et de M. Rey, ancien chef-cantonnier, ancien conseiller municipal, décédé au Fauras, à l'âge de 88 ans et de Mme Courliol, propriétaire à Cavailé.

Aux familles en deuil, nos sincères condoléances.

Concours bouliste. — Ainsi qu'il a été dit précédemment le concours de boules de Catus aura lieu le dimanche 10 juillet 1938. Tirage (heure légale), 13 h. 30, commencement des parties, 13 h. 30.

Ces heures seront scrupuleusement respectées et les retardataires ne pourront s'inscrire à la consolaion qu'à concurrence de 16 quadrettes.

Gi-dessous les renseignements complémentaires.

Engagement : 20 fr. ; indemnité, 1<sup>re</sup> partie, 20 fr. ; indemnité, 2<sup>e</sup> partie, 30 fr. ; indemnité, 3<sup>e</sup> partie, 40 francs ; indemnité, 4<sup>e</sup> partie, 60 fr. ;

Feuilleton du « Journal du Lot » 30

## ARLETTE ET SON OMBRE

par MAX DU VEUZIT

— L'enterrement a lieu tantôt et, ici là, je dois m'occuper d'un costume de deuil et prendre quelques petites dispositions.

La matinée était à peine commencée et elle avait quelques heures de disponibles. Mais ces compagnes, fustelant les petites gens travaillant quotidiennement ensemble, lui offrirent de mettre à sa disposition tout le nécessaire.

— J'ai un joli « bibi » de crêpe, dit Gaby. Je crois qu'il te coiffera très bien.

— Mon tailleur de drap noir t'ira comme un gant, ajouta Mauricette.

— Et moi, je puis t'offrir des gants de bas noirs... J'ai même un voile, pouvoir faire, elle aussi, quelque chose pour sa camarade.

— Merci, j'accepte tout... Le chapeau, la robe et le reste, fit-elle avec gratitude. Vous êtes vraiment gentilles toutes les trois. Je vous rendrai tout cela demain.

sous-champion, 20 fr. ; 5<sup>e</sup> champion, 100 francs.

Consolation : engagement, 10 fr. ; indemnité, 1<sup>re</sup> partie, 10 fr. ; indemnité, 2<sup>e</sup> partie, 20 fr. ; indemnité, 3<sup>e</sup> partie, 30 fr. ; indemnité, 4<sup>e</sup> partie, 40 francs.

Limogne

Nos boulistes. — Notre boudoir du foirail reprend son animation habituelle. Si le féminisme local refuse encore d'ajouter le boulistisme au cahier de ses revendications, les jeunes par contre répondent de plus en plus nombreux aux appels de leurs camarades ; aussi le nombre des quadrettes alignées le soir augmente toujours ; les parties sont à présent disputées les luttés très serrées, les compétitions très animées, les résultats parfois incertains jusqu'à la dernière minute.

Le sport boules a conquis notre population qui s'intéresse désormais à ce sport où les joueurs déploient autant d'astuce et de réflexions que d'habileté, rivalisant d'adresse et de tactique, font preuve d'un esprit sportif magnifique.

Si le sport boules a pris une excellente place dans notre ville, c'est qu'il a la bonne fortune de posséder de précieux animateurs qui ont largement contribué à le faire connaître, qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine, témoignent eux aussi d'un esprit de discipline méritoire et d'un amour du sport qu'on ne saurait trop louer.

Au concours de juillet 1937, de très nombreuses quadrettes se sont alignées au boudoir du foirail et sur les magnifiques terrains des places de la bascule et de la halle aménagées d'une façon parfaite. Ce concours connut un succès éclatant.

En 1938, les dirigeants boulistes feront assaut de dévouement pour que tout se déroule encore sous le signe de l'entente et de l'amitié. La date de ce concours n'est pas définitivement arrêtée, mais rien ne sera négligé pour assurer à nos hôtes un accueil sportif et très cordial.

En attendant, le public applaudit tous les soirs les promesses de nos futurs champions, souhaite une prospérité toujours grandissante au sport boules dans notre si hospitalière cité.

Montcuq

Marché aux chasselas. — La Commission constituée en vue de la création, dans notre localité, d'un marché aux chasselas, invite tous les producteurs ainsi que les commerçants intéressés, à assister à une réunion qui doit avoir lieu dans la salle de la mairie, le dimanche 10 juillet, à 10 h. 30, heure légale.

Nous ne doutons pas que l'appel lancé par cette commission sera entendu et que tous ceux qui ont un intérêt à ce que ce marché soit mis sur pied afin qu'il puisse fonctionner d'une façon normale à l'ouverture de la prochaine campagne se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Au cours de cette réunion, la commission fera, sans doute, connaître à ses auditeurs toutes les démarches qu'elle a effectuées dans le but de mener à bien la tâche qu'elle avait entreprise.

Si elle s'est inspirée des suggestions qu'on en diverses circonstances, nous avons préconisées dans ces colonnes et, cela faisant, elle ait obtenu, des maisons intéressées, la promesse formelle qu'elles enverraient des acheteurs à Montcuq, le marché aux chasselas est sûr d'une réussite parfaite.

Si elle s'est inspirée des suggestions qu'on en diverses circonstances, nous avons préconisées dans ces colonnes et, cela faisant, elle ait obtenu, des maisons intéressées, la promesse formelle qu'elles enverraient des acheteurs à Montcuq, le marché aux chasselas est sûr d'une réussite parfaite.

Si elle s'est inspirée des suggestions qu'on en diverses circonstances, nous avons préconisées dans ces colonnes et, cela faisant, elle ait obtenu, des maisons intéressées, la promesse formelle qu'elles enverraient des acheteurs à Montcuq, le marché aux chasselas est sûr d'une réussite parfaite.

Puy-l'Évêque

Fête de la gare. — La fête organisée tous les ans au quartier de la Gare par les sections Issudel-Cour-

benac aura lieu cette année dimanche 10 juillet.

Un comité de jeunes gens s'occupe activement de préparer ces traditionnelles réjouissances et rien ne sera négligé pour procurer aux visiteurs quelques heures de bons divertissements.

Manège, balançoires, attractions foraines, courses de bicyclettes, concours de tir à la carabine, rien n'y manquera.

Après le bal de jour, mené par un orchestre de choix, la fête de nuit sera comme tous les ans le clou de la journée.

Concours de pêche à la ligne. — La Société de pisciculture de Puy-l'Évêque organise un concours interdépartemental de pêche à la ligne qui aura lieu le lundi 8 août, à l'occasion de la fête locale.

A cette occasion, la société fait appel à tous les amis de la gaule, à tous les commerçants pour donner à cette paisible manifestation le plus d'importance possible.

Plus les lots seront importants, plus nombreux ils seront et plus sera grand le nombre des concurrents et celui des spectateurs qui tous les ans sur le quai de la Halle s'amuse tout la matinée à guêter l'adresse du meilleur pescou.

Les règlements du concours restent les mêmes que les années précédentes et nous publierons la liste des lots prochainement.

### Arrondissement de Figeac

Figeac

Pharmacie. — Mlle Madeleine Escudé, ancienne élève du Collège Champollion a été récemment reçue avec mention bien aux épreuves de la troisième année de pharmacie.

Nos vives félicitations.

La fête de plein air et la kermesse des Ecoles laïques du 10 juillet. — Le public figeacois a répondu avec empressement à l'appel du Comité d'organisation de la kermesse et de la fête de plein air du 10 juillet.

Plus de 500 lots ont été offerts et recueillis par la grande tombola dont le tirage clôturera la journée de dimanche. Les billets de tombola sont sollicités de toutes parts et les enfants qui les distribuent reçoivent partout un aimable accueil.

L'exposition des lots a été réalisée de façon ingénieuse et artistique à l'une des devantures du magasin de Mme Mieulet. Leur belle présentation retient tous les jours la curiosité des passants.

Lorsqu'une fête s'organise ainsi dans l'accord général son succès ne fait aucun doute.

A l'Institut social-familial de Paris. — Nous venons d'apprendre le beau succès obtenu par Mlles Odette Estival (mention assez bien) et Yvette Sauvagnac aux épreuves de première année, à l'Institut social-familial de Paris. Nous adressons à nos chers compatriotes et à leur famille, nos vifs compliments.

Mouvement administratif. — Nous relevons avec plaisir dans le dernier mouvement administratif la nomination de M. Valentin Abeille, notre distingué compatriote, chef du Secrétariat de M. Camille Chautemps, vice-président du Conseil, son beau-père, à la sous-préfecture de Provins (Seine-et-Marne). Nos vives et cordiales félicitations à M. Abeille et à sa famille.

Succès universitaire. — Notre jeune compatriote M. Louis Lacam, fils de M. Lacam, employé des P.T.T. en retraite, a subi récemment avec succès, devant la Faculté des sciences de Montpellier, le certificat de mécanique rationnelle ce qui porte à quatre le nombre de certificats obtenus.

Au jeune licencié et à sa famille nos meilleures félicitations.

Collège de jeunes filles. — Les amis de notre collège apprendront avec plaisir les brillants succès obtenus aux divers examens de fin d'année.

Pour le baccalauréat, ont été reçues définitivement :

Mlles Paulette Balmette, Georgette Lafon, Simone Laval, cette dernière avec mention assez bien, Mlle Madeleine Frayssinet, admissible à l'écrit, n'a pas encore passé l'oral.

Au diplôme d'études secondaires, ont été admises définitivement : Mlles Madeleine Frayssinet, Adèle Lassale et Jeanne Pradel.

Ce diplôme couronne la fin des études secondaires.

Enfin, ont obtenu le certificat d'études secondaires, Mlles Paulette Cadiergues, Charlotte Cayrel, Odile Enjalbert (mention très bien), Odette Estival (mention assez bien), Josette Foulhaux, Simone Médicis (mention assez bien) et Jeanne Vernet.

Ces résultats prouvent de façon concrète le sérieux des études faites dans notre établissement secondaire. Ils font honneur, tant aux élèves qu'au personnel enseignant dont la compétence et le dévouement sont si appréciés de la population.

Nos compliments surtout à Mlle Morel la distinguée directrice du Collège de Jeunes Filles.

Figeac

A la Faculté de droit de Paris. — M. Pierre Faugère, ancien élève du Collège Champollion, a été définitivement reçu aux épreuves de la première année de la licence en droit, devant la Faculté de Paris.

Nos sympathiques félicitations à M. P. Faugère et à sa famille.

Pour la cantine scolaire. — M. Bégué, inspecteur d'Académie du Lot, vient d'informer M. Guillot, inspecteur primaire de Figeac, qu'une somme de 1.000 francs est mandatée au receveur municipal de Figeac, à titre de subvention accordée à la cantine scolaire pour achat de matériel et frais d'installation et de fonctionnement.

Nous nous réjouissons de ce geste d'encouragement en faveur d'une œuvre de l'enfance qui préoccupe à la fois le Conseil municipal de notre ville et la société « Les Amis de l'Ecole ».

Thémines

Carnet rose. — Notre sympathique compatriote, Mme veuve Lavinal, est depuis quelques jours l'heureuse grand-mère d'une mignonne fillette, premier bébé de ses enfants, Mme et M. Alibert, instituteurs.

Nous lui adressons nos bien vives et cordiales félicitations, avec nos vœux de santé pour la jeune maman et la nouvelle-née.

Saint-Céré

Hyménée. — Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Claudette Bastit, fille de M. Bastit, le sympathique maire de St-Céré et conseiller général de Bretenoux, avec M. Brax, ingénieur chimiste des Mines, à Tarbes.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

### Arrondissement de Gourdon

Gramat

Etat civil du mois de juin. — Naissance : Albert Delpech, rue du Pont-Saint-Félix.

Mariage : néant.

Décès : Jean Calvet cultivateur, 86 ans, Grand' rue ; François Sirieux, cultivateur, 59 ans, rue du Faubourg-Saint-Pierre ; Marie-Louise Delmas, épouse Déga, S. P., 48 ans, Grand' rue ; Césarine Estève, veuve Meyzen, S. P., 83 ans, rue Notre-Dame.

Soulomès

Nécrologie. — C'est avec peine que nous avons appris le décès presque subitement de Mme veuve Delpech, de Fondgrand, âgée de 71 ans.

La défunte était la femme de M. Delpech qui fut maire de la commune, pendant 14 ans.

A la famille en deuil nous adressons nos sincères condoléances.

Salviac

Trouaille et probité. — M. Arthur Lacam, propriétaire à Pont-Carral, près Salviac, a trouvé sur la voie publique, route nationale n° 673, un carnet de commandes appartenant

## Soldes - Prix de Fin de Saison - Soldes

# Aux 100.000 PALETOTS

Pendant les mois de Juillet, Août, Septembre nos magasins seront ouverts tous les jours (sauf le dimanche) de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. 30 les samedis et jours de Foire de 8 h. 30 à 19 h. (sans interruption)

## Dernière heure

Mort d'un réfugié autrichien

De Paris. — Mercredi ont eu lieu au Columbarium du Père-Lachaise, les obsèques de M. Otto Bauer, ancien sous-secrétaire des Affaires étrangères d'Autriche, réfugié en France, où il décéda le 4 juillet.

L'Allemagne et l'accord franco-turc

De Berlin. — L'accord franco-turc, l'octroi de crédits pour l'Angleterre à la Turquie, ainsi que diverses opérations projetées, ou en cours, en Europe centrale sont observés à Berlin avec une attention méfiante. On suspecte les intentions franco-anglaises dans le sud-est de l'Europe.

Manifestation à Toulouse contre l'augmentation des impôts

De Toulouse. — Une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes s'est déroulée à Toulouse pour protester contre l'augmentation incontestée des impôts départementaux et communaux et pour demander leur réduction immédiate. La presque totalité des établissements et magasins étaient fermés, conformément au mot d'ordre donné.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du Lot, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la délibération du Conseil municipal de Francoulès, en date du 5 juin 1938, tendant à la reconnaissance du chemin rural du Mas de Calvy,

Vu les plans des lieux,

Vu le décret du 2 mai 1936,

ARRÊTE :

Article premier. — Le projet ci-dessus visé sera soumis à une enquête dans les formes déterminées par le décret du 2 mai 1936.

En conséquence, ce projet sera déposé à la mairie de la commune pendant dix jours, du jeudi 7 juillet 1938 au samedi 16 juillet 1938, pour que chaque habitant puisse en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur recevra à la mairie, pendant 3 jours consécutifs, c'est-à-dire les 17, 18 et 19 juillet 1938, les déclarations qui pourront être faites sur l'utilité du dit projet.

Ces délais ne courrons qu'à dater de l'avis de publication et d'affiches.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat du maire et la production de deux exemplaires du journal contenant l'insertion du présent arrêté.

Art. 2. — Après avoir clos et signé le registre des déclarations, visé et signé les autres pièces de l'instruction qui auront servi de base à l'enquête, le Commissaire-Enquêteur les remettra au maire ; il y joindra son avis motivé.

Le Conseil municipal délibérera de nouveau si le registre d'enquête contient des déclarations contraires à l'adoption du projet, ou si l'avis du Commissaire-Enquêteur est opposé. Sa délibération et les autres pièces de l'affaire seront adressées par le maire, à la Préfecture avec son avis particulier.

Art. 3. — M. LAGRIVE, Maire de Maxou, est nommé Commissaire-Enquêteur et procédera en cette qualité, conformément aux dispositions ci-dessus prescrites.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée au maire de la commune chargée d'en assurer l'exécution.

Fait à Cahors, le 30 juin 1938.

Le Préfet,

Signé : J. CABOUAT.

aux établissements des Extincteurs S.O.S., à Paris.

Ce carnet a été déposé entre les mains du correspondant du Journal du Lot, à Salviac où on peut aller le réclamer.

Etat civil. — Durant le semestre écoulé il a été enregistré à la mairie de Salviac, sept naissances, huit décès et cinq mariages.

Réunion des anciens combattants. — Dimanche 10 juillet à 11 heures, aura lieu à la mairie de Salviac une importante réunion d'anciens combattants, sous la présidence effective de M. Pédelmas de Cahors assisté de M. Imbert.

Tous les membres de la section communale de Salviac assisteront, nous n'en doutons pas, à cette réunion d'importants renseignements leur seront fournis.

Souillac

Enseignement technique. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. René Laval, ingénieur des Arts et Métiers (Aix-promotion 1936), élève de l'Ecole normale supérieure d'enseignement technique de Paris, vient de subir avec succès, après deux ans d'études à la dite école, l'examen de professeur de l'enseignement technique.

M. René Laval est le fils de nos concitoyens, M. Louis-Jean Laval, conseiller municipal et de Mme, institutrice.

Nous adressons toutes nos félicitations au jeune lauréat et nos compliments à sa famille.

Bibliothèque populaire. — M. le ministre de l'Education nationale vient de faire un nouvel envoi d'ouvrages à notre Bibliothèque municipale.

Jusqu'à ce jour, et cela grâce à la bienveillante intervention de notre compatriote M. l'inspecteur général Bruneau, il a été reçu 107 volumes.

Etat civil du mois de juin. — Naissances : Rastoul Louis, avenue Martin-Malvy ; Escaravage Gisèle-Marie, quartier de Blazy ; Delpech Jean-Antoine, route nationale.

Mariages : néant.

Décès : néant.

Vayrac

Obsèques. — Dimanche ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Bouleau, décédée à l'âge de 82 ans. Une nombreuse assistance a suivi le convoi funéraire de la regrettée disparue.

Nous adressons à M. Bouleau, son fils, menuisier à Vayrac, à tous les parents, nos bien vives sympathies.

Etre fort et le rester

La personne la plus robuste n'est pas certaine d'être demain en bonne santé. Une déficience momentanée suffit pour ouvrir la porte à la maladie et le plus sage est de renouveler ses forces au jour le jour. Un flacon de Quintonine versé dans un litre de vin constitue un puissant fortifiant qui donne un sang vigoureux et maintient en équilibre les forces physiques et nerveuses. Prenez-en un verre avant chaque repas et vous défiez la maladie, 5 fr. 75 le flacon. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

AVIS DE DETTES

M. PARRAU Camille fait connaître qu'il ne paiera pas les dépenses que pourrait faire son épouse, Jeanne Rességuier, qui a abandonné le domicile conjugal.

— Oui, fit-elle, tristement ; Lussan est mort... — Le pauvre vieux ! Ça n'a pas été long ! observa André. — Il y eut un silence... Ce fut toute l'oraision funèbre du vieil époux. — Le dessinateur essaya bien de plaisanter un peu, pour couper la gravité des deux femmes, mais l'idée de mort paralysa généralement la verve. Et le brave garçon, après quelques essais de blague qui ne portèrent pas, se contenta d'embrasser Arlette avec un peu plus de chaleur qu'ordinairement. — Tout finit bien, petite amie. Le pauvre bonhomme vous a assuré l'indépendance... A votre âge, tout peut encore s'arranger, puisque vous voici libre... Lui aussi, comme les camarades d'Arlette à l'atelier, ne songeait qu'au remariage devenu possible de la jeune fille, comme si toute la vie, pour un être humain, se cristallisait dans un seul but : être marié. — Un peu avant l'heure fixée par la convocation qu'elle avait reçue, Arlette se trouva au dépositaire mortuaire, où le corps d'Anatole Lussan attendait qu'on vint l'emporter vers la tombe. — Une infirmière se trouvait auprès du cercueil et veillait. L'arrivée de la jeune femme suscita sa curiosité ; elle se leva et, sans bruit, s'approcha d'elle. — Que désirez-vous, madame ? demanda-t-elle à voix basse. Ici, c'est la salle des inhumations.

— Oui, fit-elle, tristement ; Lussan est mort... — Le pauvre vieux ! Ça n'a pas été long ! observa André. — Il y eut un silence... Ce fut toute l'oraision funèbre du vieil époux. — Le dessinateur essaya bien de plaisanter un peu, pour couper la gravité des deux femmes, mais l'idée de mort paralysa généralement la verve. Et le brave garçon, après quelques essais de blague qui ne portèrent pas, se contenta d'embrasser Arlette avec un peu plus de chaleur qu'ordinairement. — Tout finit bien, petite amie. Le pauvre bonhomme vous a assuré l'indépendance... A votre âge, tout peut encore s'arranger, puisque vous voici libre... Lui aussi, comme les camarades d'Arlette à l'atelier, ne songeait qu'au remariage devenu possible de la jeune fille, comme si toute la vie, pour un être humain, se cristallisait dans un seul but : être marié. — Un peu avant l'heure fixée par la convocation qu'elle avait reçue, Arlette se trouva au dépositaire mortuaire, où le corps d'Anatole Lussan attendait qu'on vint l'emporter vers la tombe. — Une infirmière se trouvait auprès du cercueil et veillait. L'arrivée de la jeune femme suscita sa curiosité ; elle se leva et, sans bruit, s'approcha d'elle. — Que désirez-vous, madame ? demanda-t-elle à voix basse. Ici, c'est la salle des inhumations.

— Oui, fit-elle, tristement ; Lussan est mort... — Le pauvre vieux ! Ça n'a pas été long ! observa André. — Il y eut un silence... Ce fut toute l'oraision funèbre du vieil époux. — Le dessinateur essaya bien de plaisanter un peu, pour couper la gravité des deux femmes, mais l'idée de mort paralysa généralement la verve. Et le brave garçon, après quelques essais de blague qui ne portèrent pas, se contenta d'embrasser Arlette avec un peu plus de chaleur qu'ordinairement. — Tout finit bien, petite amie. Le pauvre bonhomme vous a assuré l'indépendance... A votre âge, tout peut encore s'arranger, puisque vous voici libre... Lui aussi, comme les camarades d'Arlette à l'atelier, ne songeait qu'au remariage devenu possible de la jeune fille, comme si toute la vie, pour un être humain, se cristallisait dans un seul but : être marié. — Un peu avant l'heure fixée par la convocation qu'elle avait reçue, Arlette se trouva au dépositaire mortuaire, où le corps d'Anatole Lussan attendait qu'on vint l'emporter vers la tombe. — Une infirmière se trouvait auprès du cercueil et veillait. L'arrivée de la jeune femme suscita sa curiosité ; elle se leva et, sans bruit, s'approcha d'elle. — Que désirez-vous, madame ? demanda-t-elle à voix basse. Ici, c'est la salle des inhumations.

— Oui, fit-elle, tristement ; Lussan est mort... — Le pauvre vieux ! Ça n'a pas été long ! observa André. — Il y eut un silence... Ce fut toute l'oraision funèbre du vieil époux. — Le dessinateur essaya bien de plaisanter un peu, pour couper la gravité des deux femmes, mais l'idée de mort paralysa généralement la verve. Et le brave garçon, après quelques essais de blague qui ne portèrent pas, se contenta d'embrasser Arlette avec un peu plus de chaleur qu'ordinairement. — Tout finit bien, petite amie. Le pauvre bonhomme vous a assuré l'indépendance... A votre âge, tout peut encore s'arranger, puisque vous voici libre... Lui aussi, comme les camarades d'Arlette à l'atelier, ne songeait qu'au remariage devenu possible de la jeune fille, comme si toute la vie, pour un être humain, se cristallisait dans un seul but : être marié. — Un peu avant l'heure fixée par la convocation qu'elle avait reçue, Arlette se trouva au dépositaire mortuaire, où le corps d'Anatole Lussan attendait qu'on vint l'emporter vers la tombe. — Une infirmière se trouvait auprès du cercueil et veillait. L'arrivée de la jeune femme suscita sa curiosité ; elle se leva et, sans bruit, s'approcha d'elle. — Que désirez-vous, madame ? demanda-t-elle à voix basse. Ici, c'est la salle des inhumations.

— Oui, fit-elle, tristement ; Lussan est mort... — Le pauvre vieux ! Ça n'a pas été long ! observa André. — Il y eut un silence... Ce fut toute l'oraision funèbre du vieil époux. — Le dessinateur essaya bien de plaisanter un peu, pour couper la gravité des deux femmes, mais l'idée de mort paralysa généralement la verve. Et le brave garçon, après quelques essais de blague qui ne portèrent pas, se contenta d'embrasser Arlette avec un peu plus de chaleur qu'ordinairement. — Tout finit bien, petite amie. Le pauvre bonhomme vous a assuré l'indépendance... A votre âge, tout peut encore s'arranger, puisque vous voici libre... Lui aussi, comme les camarades d'Arlette à l'atelier, ne songeait qu'au remariage devenu possible de la jeune fille, comme si toute la vie, pour un être humain, se cristallisait dans un seul but : être marié. — Un peu avant l'heure fixée par la convocation qu'elle avait reçue, Arlette se trouva au dépositaire mortuaire, où le corps d'Anatole Lussan attendait qu'on vint l'emporter vers la tombe. — Une infirmière se trouvait auprès du cercueil et veillait. L'arrivée de la jeune femme suscita sa curiosité ; elle se leva et, sans bruit, s'approcha d'elle. — Que désirez-vous, madame ? demanda-t-elle à voix basse. Ici, c'est la salle des inhumations.

(à suivre).



Les dentifrices IBBS sont présentés en tubes grand et petit modèles et en boîtes élégantes, propres et inusables. Les boîtes IBBS se font en 6 coloris et se rechargent indéfiniment avec le savon de recharge.

## LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

**ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES**  
Malades, Grippés et Convalescents

**LYMPHATISME** : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

**MALADIES DES OS** : Rachitisme, Scrofule des enfants.

**MALADIES DE LA POITRINE** : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

**ANÉMIE** : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

**NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE** : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL et le Corps Médical

Le D<sup>r</sup> ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris  
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 15 francs

## LA MODE PRATIQUE

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL  
un abonnement de faveur de 3 mois et une pochette de patrons, le tout pour 20 frs

De plus, vous trouverez dans le 1<sup>er</sup> N<sup>o</sup> de chaque mois une série de patrons à votre taille de mannequin. Envoyez 20 francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

### PLUS D'IVROGNES

POUDRE JANEHO.  
Indicible sans pose. Boîte: 10 fr. 00  
Lab. JANEHO, 10, rue de Valenciennes  
Amélioration rapide. Toutes Pharmacies.

Pendant votre séjour à Paris vous pourrez lire votre journal 62, rue de Richelieu, PARIS

**Mon Jardin**  
Revue de Jardinage  
THOUARS (Deux-Sèvres)  
est le guide pratique des amateurs

Essai 3 mois  
contre 2 fr. en timbres-poste

Essai 3 mois: 2 francs

VIN rouge 10° le lit. 2.30 port payé au départ congé compris. Ech. 2 fr. 00  
CHRESTIEN Château AUBAIS (Gard).

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de  
**l'Agence Havas**  
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS  
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

# SERVICE D'ÉTÉ, 15 MAI 1938

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				MONTAUBAN, CAHORS à LIBOS									
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	EXP.
PARIS (Orsay) dép.	8 15	10 15	20 15 21 45	22 50	20 25 21 59	22 50	22 50	15 50	17 20 21	5 22	50 23	19	10 50	14 6	16 55	18 20	18 50
PARIS (Aust.) dép.	8 15	10 28	20 25 21 59	22 50	20 25 21 59	22 50	22 50	16 35	18 12 21	46 23	31 0	—	11 59	14 53	16 20	18 20	18 50
LIMOGES (arrivé)	12 56	15 29	0 36	2 36	5 10	5 10	5 10	17 16	18 34	22 4	—	—	7 3	12 3	15 51	18 50	18 50
LIMOGES (dép.)	12 59	15 43	0 40	2 47	5 40	5 40	5 40	17 16	18 34	22 4	—	—	7 20	12 12	16 17	19 2	18 59
BRIVE (arrivé)	14 21	17 03	1 56	4 3	7 20	7 20	7 20	18 4	—	—	—	—	7 29	12 17	16 28	19 7	19 2
BRIVE (dép.)	8 14	12 23	11 27	17 9	18 3	2 1	4 18	18 4	—	—	—	—	7 35	12 22	16 36	19 12	19 12
Gignac-Cressensac	8 50	13 4	—	—	—	—	—	18 31	—	—	—	—	12 28	—	—	—	19 18
SOULLAC (dép.)	9 12	13 36	—	—	—	—	—	18 31	—	—	—	—	7 45	12 30	16 50	19 21	19 21
CAZOULES	9 19	13 43	—	—	—	—	—	18 58	—	—	—	—	7 49	12 33	16 56	19 24	19 24
La Chap.-d-Mareuil	9 24	13 48	—	—	—	—	—	19 2	—	—	—	—	7 56	12 39	17 6	19 30	19 30
Lamothe-Fénelon	9 33	13 57	—	—	—	—	—	19 10	—	—	—	—	8 3	12 45	17 16	19 35	19 35
Nozac	9 42	14 6	—	—	—	—	—	19 18	—	—	—	—	8 10	12 50	17 26	19 41	19 41
GOURDON (dép.)	9 55	14 19	—	—	—	—	—	19 27	—	—	—	—	8 20	12 59	17 40	19 49	19 49
Saint-Clair	10 4	14 28	—	—	—	—	—	19 35	—	—	—	—	8 25	13 2	17 46	19 52	19 52
Dégagnac	10 14	14 38	—	—	—	—	—	19 44	—	—	—	—	14 6	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 24	14 48	—	—	—	—	—	19 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 34	14 58	—	—	—	—	—	20 2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ESPÈRE	10 42	15 6	—	—	—	—	—	20 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	10 51	15 16	05 18	43 20	18 3	32 6	9 13	20 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (dép.)	11 45	17 25	16 10	18 47	—	3 36	6 4	9 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	11 56	17 36	—	—	—	—	—	10 32	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieureac	12 11	17 51	—	—	—	—	—	10 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	12 18	17 58	—	—	—	—	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAUSADE	12 46	18 31	—	—	—	—	—	13 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	13 17	19 1	—	—	—	—	—	13 15	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE arr.	14 07	—	—	—	—	—	—	15 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Du 8 Juillet au 17 Septembre; les 23-24 Septembre.  
(2) Du 1<sup>er</sup> Juillet au 26 Septembre.  
(3) Du 8 Juillet au 4 Octobre 1938.  
(4) Du 15 Mai au 7 Juillet inclus et du 5 Octobre au 14 Mai 1939.  
(5) Ce train à lieu entre Toulouse et Brive tous les jours, du 17 Juin 1938 au 3 Octobre 1938.

St-Denis-près-Martel à Aurillac, Le Buisson à St-Denis-près-Martel, Toulouse à Capdenac, Brive et Paris, Paris à Brive, Capdenac et Toulouse, De Sarlat à Gourdon, De Gourdon à Sarlat, De CAHORS à CAPDENAC, De CAPDENAC à CAHORS